

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 9 juillet 2012**

**2012 V. 33 G** Vœu en soutien aux salarié(e)s du magasin MONOPRIX Roquette.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Depuis le mercredi 27 juin, des salarié(e)s du magasin MONOPRIX Roquette ont déclenché une grève et occupent, jour et nuit, le magasin depuis le samedi 30 juin ; ils revendiquent le respect de l'accord passé à l'issue de leur grève du mois de décembre 2011, le respect des personnes, le remplacement immédiat des salarié(e)s absent(e)s, l'arrêt des changements de rayon imposés, le respect de la loi et des représentant(e)s du personnel et la réparation immédiate du monte-charge ;

Bien que ces revendications simples auraient pu trouver une réponse rapide, la Direction semble vouloir tendre la situation et s'obstine à ne pas faire aboutir les négociations ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris au respect du dialogue social et au respect de la dignité et du droit du travail des salarié(e)s parisien(ne)s ;

Sur la proposition de Mme Danielle SIMONNET, du Groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris s'adresse à la Direction du magasin MONOPRIX-Roquette afin que les négociations entre les représentant(e)s du personnel et la Direction puissent aboutir, dans le respect des salarié(e)s, du Code du travail et des accords antérieurs.